

**Conseil communal du samedi 30 juin 2018.**

**Séance publique - Point 10 – Inondations et coulées boueuses de mai et juin 2018.**

**Désignation auteur de projet.**

**Intervention Cloes - Groupe Renouveau**

Le Collège propose au Conseil d'approuver le cahier des charges d'un marché de service d'auteur de projet, ce marché de service comprenant :

- La détermination des solutions permettant de mettre fin aux inondations d'eaux et d'eaux boueuses, rues chenestre et de Richelle, uniquement.
- L'établissement du cahier des charges du marché de travaux relatif à la mise en œuvre de ces solutions.
- La mise en adjudication des travaux déterminés par le cahier des charges.
- Le suivi de la réalisation des travaux jusqu'à leur réception définitive.

La désignation de l'auteur de projet pour ce marché de service sera faite par le Collège communal dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité préalable et le montant du marché est estimé à 30.000 €.

Mes remarques sont les suivantes.

**1**

La proposition du Collège est limitée à deux endroits, à savoir rue de Richelle - Chemin du Bochamps et rue Chenestre.

Or, les dégâts des eaux se sont produits dans beaucoup d'autres endroits que ceux-là.

Il est regrettable que le dossier qui nous est présenté ne comporte pas le relevé exhaustif des endroits impactés. On peut se demander si ce relevé a été fait.

Néanmoins, du relevé que nous avons fait avec nos faibles moyens, il ressort que +/- 150 immeubles ont été impactés sur la Commune et que, outre le long des rue chenestre et de Richelle, des immeubles ont subi des dégâts le long des rues suivantes :

- Sur Dalhem : rues Joseph Dethier, Capitaine Piron, Henri Francotte, Cronwez, Gervais Toussaint, Albert Premierl
- Sur Feneur : voie des fosses, voie du thier.
- Sur Mortroux : rues du Ri d'Asse, Les Brassines, Ste Catherine, Nelhain.
- Sur Berneau : rue des fusillés, de Fouron, du viaduc, les trixhes.
- Sur Warsage : chemin de l'étang.
- Sur Bombaye : brichtembeau, chemin de surisse et rue du tilleul.
- Sur Saint André : laiwisse.

En conséquence, vu qu'il n'y a pas lieu de pratiquer une discrimination, je propose à l'approbation du Conseil un amendement consistant en l'extension de la mission de l'auteur de projet à toutes les rues que je viens de citer.

Le budget correspondant à cet amendement est de 10.000 €.

**2**

Lors de la réunion du 25 juin à Warsage avec les victimes, il est apparu que beaucoup de personnes étaient complètement désemparées vis-à-vis de problèmes tels que, et la liste n'est pas exhaustive :

- Niveau d'intervention de l'assurance,
- Enlèvement des immondices abandonnés par la crue dans leur propriété, dans le lit du ruisseau ou sur la voie publique
- Dégradation des murs de rive du ruisseau ou de la rivière bordant leur propriété.

En conséquence, je propose à l'approbation du Conseil un amendement consistant en le lancement d'un marché de service d'un ou plusieurs expert(s) technico – juridique chargé(s) de :

- Assister les sinistrés dans leurs démarches vis-à-vis des assurances tant au niveau de l'établissement de la description technique des dégâts que de l'application du contrat d'assurance.
- Assister les sinistrés dans leurs démarches vis-à-vis du fonds des calamités.
- Lancer un marché d'enlèvement des immondices abandonnés par la crue dans les propriétés, dans le lit du ruisseau ou sur la voie publique
- Exécuter l'étude des dégâts causés par la crue aux murs de rives des ruisseaux/rivières, déterminer les solutions à développer pour la réparation des dégâts ainsi que déterminer les démarches à suivre pour faire intervenir le gestionnaire du cours d'eau.

Dans le cadre du même amendement, je propose que le coût de ce ou ces marchés soit pris en charge par notre Commune.

Le budget correspondant à cet amendement est de 20.000 €.

A l'intervention de M.Dewez, Bourgmestre, disant que mes propositions sortent du cadre du point à l'ordre du jour, à savoir Bochamps et Chenestre, je réponds que :

- mes propositions se rapportent à tous les endroits touchés par les inondations qui se sont produites à Dalhem fin mai – début juin..
- Limiter les actions communales aux deux endroits Bochamps et chenestre est discriminatoire vis-à-vis de tous les autres endroits.
- Rien n'empêche le Conseil de voter l'urgence pour décider de l'ajout d'un point supplémentaire à son propre ordre du jour , point supplémentaire relatif à la totalité des endroits de la Commune touchés par les eaux et constitué de ce que j'ai intitulé « amendement ».

A M. Dewez qui me retire la parole, j'affirme clairement que je n'ai pas terminé mon exposé.